

# Les pales ont du plomb dans l'aile



**180 M DE HAUT.** Au Puy de l'Aiguille, la société RES projette d'installer trois éoliennes d'une hauteur de 180 m en bout de pale.

PHOTO D'ILLUSTRATION : JEAN-LOUIS GORCE

**Réunie lundi, la commission départementale de la nature, des sites et des paysages a donné un avis défavorable à l'installation du parc éolien du Puy de l'Aiguille.**

**Dragan Pérovic**

[dragan.perovic@centrefrance.com](mailto:dragan.perovic@centrefrance.com)

« Il apparaît que les "dissonances" et la perte de l'esprit des lieux engendrés par le projet ne permettent pas son installation dans cette riche portion du paysage corrézien. » C'est une des conclusions du rapport de l'Inspection des installations classées à la commission départementale de la nature, des sites et des paysages. Laquelle s'est réunie lundi dernier à Tulle et a donné un avis

défavorable à l'installation du parc éolien du Puy de l'Aiguille sur la commune de Saint-Priest-de-Gimel.

Le projet de la société RES porte sur la création de trois éoliennes de 3 MW chacune, hautes de 180 mètres.

L'argument du promoteur, insistant sur le fait que « la valeur des effets visuels du projet reste variable et dépend notamment de la position de l'observateur... par rapport au parc éolien », n'a pas été entendu.

## Un argument de plus

Cet avis de la commission des paysages est un argument de taille pour les membres de l'association Défense et respect du Pays de Gimel (DRPG), dont la pétition contre ce

projet a recueilli 1.200 signatures en 4 mois.

« Les énergies renouvelables c'est bien, mais ça n'autorise pas à faire n'importe quoi et n'importe où, souligne Didier Peyrat, membre du bureau de l'association. C'est pour cela que la procédure d'enquête publique existe, et c'est toujours du cas par cas. Depuis le début, cette installation de trois éoliennes géantes au Puy de l'Aiguille nous paraissait incompatible avec le respect du paysage façonné par les anciens et par la nature. »

Dans une brochure de 24 pages intitulée « Un désastre paysager », les membres de DRPG évoquaient, entre autres, « une rupture d'échelle

manifeste », car « les pylônes de la société RES seront perchés sur le plus haut sommet des environs, le Puy de l'Aiguille (à 605 m d'altitude), et placé quasiment en surplomb du bourg de Gimel, lui-même dominant le dénivelé des cascades et des gorges de La Montane ».

Didier Peyrat explique : « Les commissaires d'enquête publique ont dit non à ce projet, le comité du pilotage du site Natura 2000 et maintenant la commission départementale de la nature et des paysages se sont également prononcés contre. Maintenant, c'est au préfet de la Corrèze de prendre une décision. Nous l'attendons avec impatience et prudence. » ■